Monsieur/Madame …

Viticulteur à …

Adresse

M. Alain PRIOL

Directeur de la Direction Départementale des Territoires de Charente-Maritime

89 avenue des cordeliers,

17000 La Rochelle

Le 16 février 2022, à …

**Objet : éligibilité au régime de calamité agricole**

Monsieur le Directeur,

Viticulteur à … je vous sollicite concernant ma situation suite aux épisodes de gel de l’année passée. En effet mon exploitation a été considérablement impactée par ces aléas.

Exceptionnellement cette année, la vigne est éligible au régime des calamités agricoles sous conditions. Pour ma part, je réunis ces conditions dans la mesure où je ne suis pas assuré, que la perte de récolte que j’ai subie est supérieure à 30 % et que cela a entraîné une perte de chiffre d’affaires de plus de 11 %.

En Charente, un arrêté a été pris pour définir les communes éligibles à ce régime. Ce n’est pas le cas en Charente-Maritime. Je vous sollicite donc afin de vous demander comment procéder afin que je puisse être éligible au régime des calamités agricoles.

Dans l’attente de votre réponse, je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Nom, prénom